



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 22707

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle de façon toute particulière l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur les restructurations en cours chez France Télécom. Ces réorganisations tendent à vider les structures territoriales des Hautes-Pyrénées au profit des agglomérations toulousaine et bordelaise. Ces nouveaux aménagements suivent la fusion des directions de Tarbes et de Pau, ceci au détriment de l'emploi dans le département des Hautes-Pyrénées, déjà touché de plein fouet par la crise industrielle et par le nouveau plan de restructuration du site GIAT Industries de Tarbes. La situation est inquiétante. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui indiquer si elle entend prendre en compte les aspects liés à l'aménagement du territoire et aux nouvelles technologies de communication afin de conserver les emplois France Télécom actuellement menacés dans les Hautes-Pyrénées.

## Texte de la réponse

Confrontée à une concurrence croissante et à un changement technologique rapide, France Télécom doit adapter en permanence son organisation et ses modes de fonctionnement pour répondre aux nouvelles attentes de ses clients et prendre en compte l'évolution des activités de télécommunications. Celle-ci se caractérise notamment par le déclin d'activités traditionnelles et la forte croissance des mobiles et de l'internet et impose des adaptations des compétences et des emplois. Dans ses choix d'organisation locale, il appartient à France Télécom de veiller à concilier les intérêts de l'entreprise avec les aspirations du personnel, composé en très grande majorité de fonctionnaires. Dans le cas de regroupements d'entités, les implantations locales sont en général préservées. Lorsque des services sont touchés par une diminution de leur activité, de nouveaux services liés aux mobiles ou à l'internet sont créés à proximité ; ainsi le niveau global des emplois se trouve préservé, en dehors des départs naturels. En ce qui concerne les Hautes-Pyrénées, comme dans les autres départements, les métiers au contact des clients ont été renforcés. Les Hautes-Pyrénées hébergent une grande variété de service à compétence locale ou nationale : points d'accueil physiques (Tarbes, Lourdes, Lannemezan) des services d'accueil téléphonique (le 1014 pour les clients résidentiels et le 1016 pour les clients professionnels), service de renseignement par téléphone mobile (le 712), équipes d'intervention technique et un centre de soutien national à l'informatique interne. Si des évolutions de l'organisation devaient intervenir, elles prendraient en compte, comme les précédentes, le souci de préserver l'emploi local.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22707

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 juillet 2003, page 5939

**Réponse publiée le** : 17 novembre 2003, page 8830